



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Plan gouvernemental permettant l'accès à la fibre optique

Question orale n° 427

Texte de la question

M. Julien Brugerolles interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé de la ruralité, sur le plan gouvernemental permettant l'accès à la fibre optique à l'ensemble des foyers français. De nombreux dysfonctionnements apparaissent à différents niveaux de ce déploiement, essentiellement en zone rurale. Outre les retards pris, il apparaît nettement que les infrastructures sont sous-dimensionnées. Malgré les différentes alertes effectuées par les municipalités, dans certaines communes, le nombre de prises de fibre optique mises à disposition est inférieur au besoin actuel, conduisant certains techniciens peu scrupuleux à débrancher des lignes existantes au profit de nouveaux abonnés. Cette situation annihile tout espoir de raccordement des futures constructions. De plus, les renseignements des cartes indiquent par erreur, soit l'éligibilité à la fibre, soit en cours de déploiement, entravant, voire condamnant irrémédiablement, le raccordement à la fibre de certains foyers. La problématique de raccordement se pose également pour les foyers que les différents opérateurs ou régies choisissent de ne pas raccorder à la fibre pour des motifs de coûts d'installation jugés trop élevés. Il leur est proposé, soit un abonnement *via* les réseaux mobiles, souvent inexistant dans les zones reculées, soit un abonnement *via* un dispositif satellitaire. Nonobstant les différentes aides à l'installation satellitaire proposées par certaines régions, il s'avère que l'accès au haut débit est plus onéreux. De plus, certaines communes sont désormais concernées par l'arrêt du réseau téléphonique commuté. Un engagement avait été pris de faire seulement la bascule vers le réseau fibre une fois que l'ensemble des abonnés pourraient être raccordés au nouveau dispositif. Cependant, il s'avère que des foyers sont toujours en cours de déploiement alors que leurs voisins sont éligibles. Dans ce cas, il est prévisible que ces déploiements n'auront jamais lieu. Au regard de ces arguments, il lui demande quelles actions correctrices compte mettre en œuvre le Gouvernement afin de garantir un accès égalitaire à la fibre à chaque foyer français.

Texte de la réponse

ACCÈS À LA FIBRE OPTIQUE

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Brugerolles, pour exposer sa question, no 427, relative à l'accès à la fibre optique.

M. Julien Brugerolles. Madame la ministre, l'accès de tous les Français au très haut débit grâce à la fibre optique est un enjeu essentiel en termes d'égalité et d'aménagement du territoire. Il s'avère d'autant plus déterminant que la fin du réseau cuivre, actée pour 2030, suscite des inquiétudes, en particulier chez les habitants de nos communes rurales. De nombreux dysfonctionnements sont déjà constatés, comme dans ma circonscription du Livradois-Forez et de la Limagne, dans le Puy-de-Dôme.

Outre le retard pris dans le déploiement, les infrastructures sont régulièrement sous-dimensionnées. Le nombre de prises de fibre optique mises à disposition est souvent inférieur aux besoins, conduisant certains techniciens à débrancher des lignes existantes au profit de nouveaux abonnés. Dans certains cas, l'absence d'anticipation du raccordement des futures constructions laisse présager de graves difficultés. Les usagers et les élus locaux constatent en outre régulièrement des erreurs sur l'éligibilité de certains territoires, avec par exemple de simples

mentions « en cours de déploiement » sur les cartographies accessibles.

La problématique du raccordement se pose ou se posera également pour les foyers que les différents opérateurs refusent de raccorder à la fibre en raison de coûts d'installation jugés trop élevés. Ces foyers se voient proposer soit un abonnement via les réseaux mobiles, souvent inexistant dans les zones reculées, soit un abonnement par satellite, avec des contrats plus onéreux. Il s'agit d'une nouvelle rupture d'égalité devant l'accès à la fibre entre les usagers.

Enfin, certaines communes sont désormais concernées par l'arrêt du réseau cuivre. Un engagement avait été pris : il prévoyait de basculer vers le réseau fibre uniquement lorsque l'ensemble des abonnés pourraient être raccordés. Manifestement, il n'est pas respecté partout.

Avec toutes ces difficultés sur le terrain, comment garantir un accès égalitaire à la fibre pour chaque foyer ?

Dans les zones moins denses, en particulier les zones rurales, comptez-vous renforcer la régulation et le contrôle des déploiements par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep) afin de vous assurer que les engagements pris par les différents opérateurs d'infrastructures sont effectivement tenus ?

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Mme Françoise Gatel, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation . Votre question est essentielle en termes d'aménagement du territoire. L'État s'est engagé, très souvent avec les départements, dans le New Deal mobile, qui fait de la France le pays européen présentant le taux de couverture en très haut débit le plus élevé. Il reste néanmoins quelques poches difficiles pour lesquelles nous devons trouver des solutions.

À la fin de cette année, près de 95 % des foyers et entreprises françaises seront éligibles à la fibre optique. Surtout, la couverture fibre dans les territoires ruraux a quasiment rattrapé celle des territoires urbains : nous atteignons 94 % à mi-2025. Ce résultat est le fruit d'une excellente coopération entre l'État et les collectivités.

Trois défis demeurent. Le premier, c'est d'achever le déploiement dans tous les territoires jusqu'au dernier kilomètre – c'est la partie la plus longue et la plus difficile.

La quasi-totalité des territoires ruraux auront achevé leur déploiement fin 2025 ou début 2026, à quelques exceptions près : Mayotte – touchée par des circonstances particulières après Chido –, mais aussi la Martinique, la Haute-Savoie, l'Ardèche, la Drôme et le territoire de l'ancienne région Auvergne. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) apporte un appui renforcé à ces territoires.

Deuxième défi : il s'agit d'assurer la pérennité des réseaux sur le long terme. L'Arcep y est très attentive, comme en témoigne sa publication de septembre 2025.

Le dernier défi consiste à accompagner la fin du réseau téléphonique en cuivre. Ce plan, lancé en 2023, s'étale jusqu'en 2030 et relève de la responsabilité d'Orange, propriétaire du réseau téléphonique historique.

Le gouvernement reste toutefois vigilant quant à son bon déroulement. La bascule ne peut intervenir que lorsqu'une alternative est proposée. Je veillerai particulièrement à me renseigner sur la situation dans votre département.

Mme la présidente . La parole est à M. Julien Brugerolles.

M. Julien Brugerolles . Je vous remercie pour votre réponse, madame la ministre. Nous sommes toutefois confrontés à une grande complexité dans l'organisation des opérateurs pour le déploiement de la fibre, en particulier dans les zones sous-denses. Cette situation nécessite un engagement important de l'Arcep afin de vérifier les conditions de ce déploiement.

Dans les zones moins denses coexistent plusieurs régimes : des zones d'initiative privée dites zones Amii – pour appel à manifestation d'intention d'investissement –, des zones dites Amel – pour appel à manifestation d'engagements locaux – et des zones d'initiative publique. Tout cela se superpose, et les engagements ne sont pas toujours respectés. Il est donc indispensable que l'Arcep intervienne et exerce un contrôle en matière de déploiement.

Enfin, je plaide pour que nous ayons, comme pour le réseau cuivre par le passé, un véritable service universel de la fibre optique. C'est peut-être un vœu pieux, mais cela permettrait de conforter les engagements pris et d'assurer la qualité du réseau dans l'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Julien Brugerolles](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 427

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : Ruralité

Ministère attributaire : Ruralité

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2025](#)

Réponse publiée le : 26 novembre 2025, page 10135

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [18 novembre 2025](#)